

Les questions de Saint Gilles-Nature-Environnement (SGNE) aux listes électorales

Les réponses apportées par la liste « Agir et vivre ensemble à Saint Gilles » conduite par Philippe THEBAULT

PROJET

QUESTION 1 :

La sobriété énergétique, la lutte contre le changement climatique et le développement de l'utilisation des énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, méthanisation, géothermie,...) sont des thématiques liées. Comment comptez-vous les promouvoir au niveau de la commune ?

I - SOBRIETE ENERGETIQUE ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La lutte contre le changement climatique passe pour l'essentiel par une nette réduction (et la suppression à terme) des **consommations d'énergies fossiles** génératrices de gaz à effets de serre, qu'il s'agisse des produits pétroliers (essence, fuel, GPL,..) et du gaz naturel, mais également de **l'électricité** (dont l'origine nucléaire dépend des ressources d'uranium en quantité limitée sur la planète).

A l'échelle de la commune, un certain nombre de mesures visant à **réduire et limiter les consommations d'énergies** pourront être mises en œuvre à brève et moyenne échéance ;

1-1 Actions concrètes pour réduire les consommations d'énergies communales:

A brève échéance :

- **Généralisation des ampoules basses consommation** pour **l'éclairage** dans l'ensemble du parc des bâtiments et espaces communaux dont la commune a la charge (écoles, cantine, pôle petite enfance, mairie, salles municipales, salles de sports, vestiaires,...).
- **Lancement d'un diagnostic énergétique** de l'ensemble du parc communal et mise en œuvre des préconisations qui en résultent pour chaque site (ce diagnostic pourrait être confié au Conseil Local à l'Energie).

A moyenne et plus longue échéance (sur la durée du mandat)

Concernant les bâtiments existants :

- A partir des préconisations faites dans le cadre du diagnostic, l'amélioration du mode de **chauffage des bâtiments existants** pourrait faire appel à des systèmes innovants (solaires thermique ou photovoltaïques, PAC,...) en appui des systèmes d'énergie existants afin de réduire les consommations actuelles et... les factures de la commune.

Concernant les projets de nouveaux bâtiments communaux:

- Lancement d'une **étude de simulation thermique** dès la **phase de conception** avec pour objectif de maîtriser très en amont les coûts de fonctionnement de la future construction, en particulier sur le plan énergétique.

Objectif : Construction de tout nouveau bâtiment selon les **normes HQE** «Haute Qualité Environnementale ».

Concernant le parc de véhicules et matériels municipaux : Lors des acquisitions de nouveaux matériels et véhicules ou de leur renouvellement, la commune accordera une priorité aux **critères énergétiques** (motorisations moins énergivores, taux de CO²).

1-2 Actions d'initiative communale destinées à réduire les consommations d'énergie de l'habitat

HABITAT NEUF :

- Pour toute nouvelle opération **d'habitat collectif ou semi-collectif**, notre équipe exigera à l'opérateur la réalisation d'une étude de simulation thermique dynamique dès la phase de conception du projet avec une **obligation de résultat pour les consommations d'énergie**. Le seuil de consommation d'énergie fixé par la réglementation de 2012 impose de ne pas dépasser 50 Kwh/m²/an, l'objectif étant de tendre vers des bâtiments à énergie passive et positive à terme.

- **Futures opérations d'habitat** : outre le respect de la « Charte de développement durable » dans ses orientations et actions envisagées dans le cadre de futures opérations d'habitat, la commune est en mesure d'initier une démarche **d'habitat innovant économe** (énergie, eau, déchets, déplacements,...) à partir d'une **opération pilote d'habitat exemplaire** reposant sur la mise en œuvre d'une tranche de 15 à 20 habitations à **très faible consommation d'énergie** voire « à énergie positive ».

Cette opération innovante pourra servir de support pour mener des actions d'information, et d'initiation à l'urbanisme durable.

- **Chauffage électrique à proscrire** systématiquement dans l'habitat collectif et à vivement déconseiller dans l'habitat individuel.

- **Eau chaude sanitaire solaire** à généraliser en collectif et à fortement conseiller en habitat individuel.

- **Opérations d'habitat individuel** : des actions d'information et de sensibilisation des futurs acquéreurs seront à organiser systématiquement sur les questions environnementales (énergie, eau, déchets, déplacements...) liées à l'habitat. Une mallette pédagogique pourrait être remise à chaque nouvel arrivant.

HABITAT EXISTANT ET ANCIEN :

Les propriétaires seront informés et sensibilisés aux **mesures d'économies d'énergies** lors des travaux d'extension ou autres interventions sur le bâti (travaux d'isolation ou de chauffage, rénovation des façades,...).

II- DEVELOPPEMENT ET UTILISATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

L'utilisation des **énergies renouvelables** dans le parc communal existant sera en partie conditionné par les résultats des diagnostics thermiques qui seront entrepris sur les différents bâtiments composant ce parc. Le projet de restructuration du centre-bourg devra intégrer, dans la mesure des marges de manœuvre encore disponibles au regard de son état d'avancement, les conditions d'une future utilisation des énergies renouvelables.

SOLAIRE : les **systèmes solaires (thermiques et (ou) photovoltaïques)** pourront être associés aux modes d'énergie existants pour améliorer la performance et le confort thermique des bâtiments existants. Le plan d'éclairage public donnera lieu à la poursuite du **remplacement des candélabres existants**.

En ce qui concerne les réalisations de futurs bâtiments publics dont la conception reviendra à notre équipe sur le mandat à venir, la **conception bioclimatique (solaire passif)** associée à une utilisation de **systèmes solaires actifs** apparaît dans tous les cas incontournable pour atteindre un **haut niveau de performance énergétique**.

EOLIEN : Il n'existe pas de Zone de Développement Eolien (ZDE) régie par la loi sur l'électricité de 2005 sur le territoire communal. L'intérêt de la ZDE est qu'elle garantit aux porteurs de projets un tarif préférentiel de rachat de l'électricité par EDF.

Notre équipe suivra avec attention la réalisation d'éventuels projets individuels notamment en petit éolien (mâts d'une hauteur égale ou inférieure à 18 m) dès lors que ceux-ci offriront les garanties d'insertion dans le paysage concerné.

BIOMASSE : La **filière « Bois-Energie »** est à rattacher à la problématique du bocage avec l'entretien et la production de **taillis de très courte rotation (TTCR)**. Plusieurs réalisations concrètes ont été mises en œuvre avec succès par un certain nombre de collectivités bretonnes (LORIENT, LANNION, RETIERS,...) et de nombreux particuliers (agriculteurs).

L'amorce de filière lancée sur notre commune de St Gilles n'a pas été concluante, faute de projet global intégrant les maillons amont (agriculteurs) et aval d'une filière (usagers).

La mise en œuvre et la viabilité de ce type de filière repose sur la construction d'un projet territorial avec l'ensemble des acteurs concernés et en premier lieu les agriculteurs. Ce type de démarche peut constituer une opportunité pour développer du lien social entre urbains et ruraux autour d'un projet commun visant à valoriser le patrimoine et les ressources naturelles.

Des communes voisines travaillent sur ce type de projet. La possibilité de développer un partenariat inter-communal d'approvisionnement de chaudières collectives bois énergie sera étudiée.

GEOOTHERMIE, METHANISATION : La commune accompagnera les projets particuliers faisant appel à ces techniques susceptibles d'émerger sur son territoire.

QUESTION 2 :

Que prévoyez-vous pour améliorer les transports publics, développer des alternatives au « tout voiture » et encourager les modes de transports actifs (piéton, cycliste..), en favorisant une mobilité économe en énergie ?

- aménagement du **réseau de pistes cyclables** (communal et intercommunal) en concertation (très en amont des travaux programmés sur les axes routiers) avec les gestionnaires des voiries concernées (Conseil général, autres communes,...) et également Rennes-Métropole impliqué sur certains projets,

- développement du réseau **pédibus** pour les trajets domicile-école et/ou d'autres trajets identifiés (centre de loisirs, activités sportives...) en concertation avec les parents d'élèves intéressés, en particulier dans les nouveaux quartiers saint-gillois (ZAC de l'Ile des Bois),

- établir une **navette-taxi** de rabattement de SAINT GILLES vers la gare TER de L'HERMITAGE (matin et soir), à négocier auprès de Rennes-Métropole (AOT concernée),
- faciliter la pratique du **covoiturage** vers Rennes et au-delà (y compris au sein de Rennes-Métropole) à partir de parkings existants ou localement aménagés à cet effet,
- défendre un réseau de bus métropolitain attractif (temps de parcours, fréquences, maintien de liaisons directes) pour favoriser son usage par le plus grand nombre,
- développer des **cheminements piétons et cyclistes** pour établir des liaisons intra-Saint Gilloises notamment entre les zones d'habitations (ZAC) et le centre-bourg rénové,
- aménager les **trottoirs et les cheminements piétons existants** afin de les rendre plus attractifs à l'ensemble de la population (y compris pour les enfants bas âge et les personnes à mobilité réduite),
- envisager des mesures visant à une limitation à 30 km/h dans les secteurs urbanisés (sécurité des enfants, réduction du bruit et des pollutions automobiles) en particulier dans les futures zones d'habitats.

QUESTION 3 :

Quelles sont vos propositions pour favoriser la préservation des ressources naturelles (eau, air, sol, milieux naturels, ...) ?

- développer une gestion plus naturelle et plus extensive (conception, choix des végétaux et entretien) **des espaces verts communaux** en proscrivant tout usage de pesticides. Expérimenter et généraliser progressivement un fleurissement naturel de certains espaces (gazons fleuris) pour limiter les tontes et favoriser la biodiversité floristique et faunistique.
- réduire et valoriser nos déchets verts à la source. Développer le broyage systématique des résidus végétaux pour une réutilisation sous forme de paillage. Nous nous fixons un objectif de 0 déchets verts communaux déposés à la déchetterie à l'échéance 2016.
- Renoncer à l'usage de pesticides pour l'entretien de l'ensemble des espaces publics en utilisant les techniques alternatives adaptées et promouvoir le jardinage sans pesticides auprès des particuliers par des actions d'information, sensibilisation, formation (jardinage biologique). Cette opération pourra s'appuyer notamment sur les compétences et savoir-faire existants au sein de la commune (associations, particuliers...) et de Rennes Métropole.
- contribuer à **la rénovation et l'entretien des berges** des rivières et ruisseaux (particulièrement dégradées) traversant la commune (Rivière La Vaunoise, Ruisseaux des Mares Noires, du Moulinet,...) pour concourir à la préservation des milieux aquatiques et à la reconquête de la qualité de l'eau,

La commune est, dans la limite de ses compétences, disposée à prendre toutes les mesures nécessaires pour participer à la **préservation des milieux naturels sensibles** (zones humides en particulier) du territoire communal dans l'objectif de **protéger l'eau**, et notamment :

- engager une réflexion en vue de **protéger et valoriser** le site de **l'ancienne station de lagunage du Ridolet** reconnu pour son intérêt environnemental indiscutable notamment sur le plan ornithologique,

- acquérir de manière ponctuelle et en accord avec le(s) propriétaire(s) concerné(s), des **espaces d'intérêt écologique** pour permettre leur mise en valeur ou gérer ces espaces dans le cadre d'un contrat d'occupation conclu avec (les) l'agriculteur(s) sur la base de cahier des charges environnemental.

- contribuer à **l'information et la sensibilisation** de l'ensemble des Saint Gillois sur les mesures d'économie de l'eau (réserves d'eau de pluie, paillage des parterres et jardins, valorisation des matières organiques par compostage individuel et collectif,...).

- conseiller les habitants à leur demande pour la mise aux normes de leur dispositif d'assainissement individuel.

Par ailleurs, la commune s'engagera à **valoriser les chemins publics** sur le territoire communal par :

- le maintien dans le domaine public communal des chemins ayant un intérêt en termes de continuité (circuits de randonnée), de maillage du territoire (conservation des talus, éléments structurant du bocage), sur le plan hydrologique,

- l'engagement de dialogue et de concertation de manière ciblée et dans l'intérêt général avec les propriétaires concernés en vue de créer de nouvelles liaisons sur la commune, et avec les communes voisines pour la création de liaisons inter-communales,

- l'entretien et la mise en valeur des chemins et circuits existants auprès de la population, en lien avec les associations locales, les usagers et les agriculteurs.

QUESTION 4 :

Comment prévoyez-vous de maîtriser l'étalement urbain, de veiller à un équilibre entre les zones urbaines et les espaces naturels et agricoles ?

La maîtrise de l'étalement urbain est un **enjeu majeur** pour préserver les ressources naturelles et l'activité agricole de la commune. Dès lors qu'elle intègre l'environnement comme un atout dans son processus de production, l'agriculture devient un acteur essentiel de la préservation du patrimoine naturel commun, de sa mise en valeur et du renforcement de l'attractivité du territoire communal.

Densification et qualité des opérations d'urbanisme ne sont pas antinomiques. Cependant, un tel objectif nécessitera une implication très forte des élus municipaux dans la conception des projets en amont et le suivi très rigoureux de leur réalisation, pour ne reproduire les erreurs du passé (ZAC de l'Ile des Bois).

La limitation de la consommation d'espace naturel agricole par la maîtrise de l'étalement urbain suppose la conception et la mise en oeuvre d'un urbanisme conciliant densification et qualité de vie.

Aussi, pour anticiper les problématiques foncières, nous proposerons la mise en place d'une instance de concertation et de suivi de ces questions, au sein de laquelle seront largement représentés les agriculteurs et les propriétaires fonciers.

Concernant le développement urbain, il s'agira de limiter la taille des parcelles, par la construction d'un habitat regroupé moins consommateur d'espace et économe en fonctionnement (énergie, eau, déchets, déplacements,..), la mutualisation de certains équipements et la création d'espaces publics de qualité (arborés et conviviaux).

La maîtrise de l'étalement urbain passe par une application du programme local de l'habitat (PLH) de Rennes-Métropole qui préconise de limiter la taille des parcelles, de construire un habitat regroupé moins consommateur d'espace et économe en fonctionnement (énergie, eau,

déchets, déplacements,..) avec mutualisation de certains équipements et la création d'espaces publics de qualité (arborés et conviviaux).

Il conviendra également de favoriser un habitat semi-collectif (RDC + 1 étage + combles) souhaité par nombre de candidats à l'accession.

Pour mener à bien ces programmes d'habitat, la commune poursuivra une **démarche urbaine durable** en s'attachant les **compétences d'équipes pluridisciplinaires** (BE d'urbanisme, architectes, thermiciens,...) déjà impliquées dans ce type de problématique.

Concernant la gestion des droits à construire en zone agricole et naturelle, notre équipe municipale appliquera de manière rigoureuse les dispositions du PLU afin de protéger l'activité agricole et d'éviter le mitage (constructions en zone diffuse), très impactant pour l'environnement et coûteux pour la collectivité.

Toutes les dispositions seront prises pour développer une politique foncière anticipatrice et volontariste.

QUESTION 5 :

Quelles sont vos priorités d'actions pour protéger un cadre de vie de qualité et pour préserver le paysage bocager, au vu des propositions établies par l'étude bocagère de 1997 ?

Un cadre de vie de qualité étant essentiellement lié à la préservation et à la valorisation du milieu environnant des habitants actuels et futurs, la commune est à même de proposer **l'élaboration d'un plan de renouvellement/gestion du bocage compatible avec l'activité agricole et ce** en étroite concertation avec les agriculteurs et les propriétaires fonciers concernés. Ce plan de gestion devra également intégrer la protection et l'entretien des berges des cours d'eau du territoire communal (Cf point 3), notamment pour limiter le risque inondations.

Les **éléments structurants du paysage** (bocage, chemins creux, continuités biologiques, couloirs écologiques...) seront intégrés très en amont dans la conception des opérations d'urbanisme. Notre équipe initiera la création de vergers communaux et de jardins familiaux. Les espèces végétales locales seront privilégiées aux espèces horticoles.

Par ailleurs, le lancement possible d'une **filière bois-énergie** dans un contexte inter-communal (Cf point 1) peut constituer une opportunité de valoriser les bois de taillis ou de haies existantes ou reconstituées pour les agriculteurs de la commune.

QUESTION 6 :

Comment comptez-vous favoriser la production et la consommation éco- responsable de produits locaux et, sur ce thème, quels sont vos propositions précises pour garantir une meilleure qualité aux produits distribués dans les cantines scolaires ?

Notre équipe souhaite poursuivre le développement de l'approvisionnement de produits **biologiques** à la cantine scolaire en privilégiant également les **circuits courts**.

Nous proposerons en parallèle un renforcement des actions pédagogiques en direction des enfants des écoles : éducation au goût à l'environnement et à la santé, prévention des déchets...

Notre équipe sera partie prenante dans le **soutien au développement de méthodes culturelles respectueuses de l'environnement, en particulier celui de la filière agrobiologique** pour être en situation de répondre à la demande croissante de nos concitoyens pour une alimentation saine.

Nous privilégierons la **consommation des productions en circuits courts**, respectant une éthique environnementale forte à l'échelle de la commune (mise en place progressive de **repas bio** à la cantine, réceptions communales et autres événements).

Nous nous attacherons à créer les conditions d'un développement des achats sur le marché (à revaloriser dans le cadre du projet du centre-bourg) et des services chez les commerçants et artisans de Saint Gilles.

Nous étudierons les synergies possibles entre les commerçants du centre bourg et les systèmes alimentaires locaux du type « Clic des Champs ex Paniers de St Gilles » initiée par SGNE.

A moyen terme et dans le cadre de la création d'un nouvel équipement tel qu'une « Maison des Associations », notre équipe propose d'accompagner en partenariat avec le milieu associatif, la création d'un pôle d'éducation à l'alimentation, la santé et l'environnement.

QUESTION 7 :

Pour articuler tous vos projets d'action communale autour d'un fil conducteur, quelle approche globale et cohérente envisagez-vous de mettre en œuvre ?

L'ensemble des projets d'aménagements, de constructions communales et de programmes d'habitat en particulier social donnera lieu à **une démarche transversale de développement durable** intégrant les **phases d'études pré-opérationnelles, de conception, les documents de prescriptions techniques** (choix et mise en œuvre des matériaux, techniques préconisées sur le plan environnemental en particulier thermique,...) et les **traitements paysagers d'intégration du projet** dans son environnement.

Les opérations d'urbanisme devront s'inscrire dans une logique de préservation du patrimoine bâti et naturel d'intérêt local. La stratégie de « la table rase » (ZAC de l'Ile des Bois), sera prohibée.

Une **charte de développement durable communale** (type agenda 21 local) sera élaborée en concertation avec les habitants et les acteurs locaux et un **comité de suivi et d'évaluation** sera chargé de son application dans le cadre d'une **démarche de démocratie participative**.

QUESTION 8 :

Comment pensez-vous travailler avec le milieu associatif ?

L'action de notre équipe s'inscrira dans un processus privilégiant la co-construction des projets d'intérêt général avec la population et le milieu associatif. Ce processus pourra donner lieu à des **ateliers de réflexion thématiques** et des **journées d'échange**.

La démarche opérationnelle de notre équipe municipale sera conduite sans idées préconçues, avec une volonté d'écoute, de dialogue, afin d'avancer et de construire ensemble. À l'issue des phases de concertation, les élus (que nous serons devenus si tel est le choix des électeurs)

assumeront pleinement leurs responsabilités et prendront leurs décisions en toute connaissance des attentes des citoyens et conformément à l'intérêt général.

Des **élus de quartier** entretiendront une relation de proximité avec les habitants de leurs secteurs respectifs.

Un **comité consultatif intergénérationnel** sera créé dans l'objectif de rapprocher et tisser des liens entre tous les habitants.